RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

PAR MONSIEUR PAUL GERMAIN, MAIRE

LE LUNDI 9 JUIN 2025

Chers contribuables et citoyens,

Fidèle à mon engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2024, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Le rapport financier

Les états financiers non-consolidés[1] au 31 décembre 2024 nous indiquent que les revenus de **fonctionnement** ont été de 28 237 781 $ et que les revenus **d'investissement** ont culminé à 2 070 919 $ (subventions et investissement des promoteurs), ce qui a généré des revenus totaux de 30 308 700 $ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la Ville (dépenses) ont totalisé 28 911 432 $, incluant l'amortissement des immobilisations.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (moins amortissement, plus financement à long terme, remboursement de la dette, variations des affectations, etc.), les états financiers indiquent que la ville a réalisé en 2024 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 843 793 $.

Les revenus supplémentaires sur les droits de mutation, les rendements sur la trésorerie, la facturation de services rendus ainsi que les subventions, ont entraîné, en 2024, des revenus supplémentaires de l'ordre de 1,6 millions $ pour la municipalité. Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement ont été moins importantes que prévu, soit d'environ 670 000$, attribuable à des postes vacants et le contrat de vidange des étangs aérés qui n'a pu être exécuté. Les excédents de fonctionnement nous ont permis de faire davantage d'immobilisations au comptant pour 360 000 $ de plus que prévu au budget et une somme de 700 000 $ consacrée à l'équilibre budgétaire a pu être retournée à l'excédent accumulé. Un montant de 400 000 $ de contrat de vidange des étangs aérés a été retourné à la réserve financière consacrée aux étangs, afin de reporter l'intervention en 2025.

Au 31 décembre 2024, la Ville possédait un excédent de fonctionnement total de 5 164 417 $, lequel inclut l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024. Cet excédent accumulé représente 18,3 % de nos revenus de fonctionnement et nous permet de faire face à des évènements de nature non prévisible.

Rapport de l'auditeur indépendant

Les états financiers consolidés 2024 ont été audités par monsieur Simon Bellehumeur, CPA auditeur, de la firme *DCA comptable professionnel agréé inc.* en date du 2 juin 2025.
L'auditeur confirme, à l'exception de la réserve dans le cadre de l'application du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » que les états financiers donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2024. Ces états financiers sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Traitement des élus

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2024, était la suivante :

Le maire recevait en vertu du règlement 815 relatif au traitement des élus municipaux un montant de 57 762 $, la rémunération des conseillères et conseillers était fixée à 18 936 $, une allocation de dépenses était allouée au maire au montant de 19 375 $ et une allocation de dépenses était allouée aux conseillères et conseillers au montant de 9 468 $.

Le maire suppléant recevait un montant de 305 $ par mois en plus de sa rémunération de conseiller. Toutefois, aucune allocation de dépense additionnelle n'était versée pour cette fonction.

Les membres du conseil municipal qui agissaient à titre d'agent de liaison recevaient des jetons de présence de 122 $ pour chaque réunion de comités ou commissions. Ils recevaient une rémunération mensuelle de 276 $ à titre de membre des groupes responsables et de 276 $ à titre de délégués du conseil pour siéger au conseil de différents organismes supramunicipaux. Toutefois, aucune allocation de dépense n'était versée sur ces rémunérations.

Pour plus d'information, je vous invite à visionner ma présentation des états financiers 2024 et du rapport de l'auditeur indépendant sur la page Facebook de la Ville de Prévost. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 ainsi que la présentation effectuée à la séance ordinaire du conseil municipal du 9 juin 2025 sont disponibles sur notre site Internet au ville.prevost.qc.ca, onglet ma-ville/administration/budget-et-finances[2].

Fait à Prévost, ce 9ième jour du mois de juin 2025.

Le maire de Prévost, Paul Germain

Notes : [1] Le périmètre comptable de la Ville englobe les opérations financières des organismes qui sont sous son contrôle, ce qui équivaut à la part sous son contrôle dans le cas des partenariats. La Ville participe aux deux partenariats suivants : la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord et la Régie intermunicipale de l'aréna de la Rivière-du-Nord.

[2] Le rapport du maire sera diffusé sur site web de la Ville conformément à l'article 105.2.2, alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.